REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation : 29 MARS2023
Rendu exécutoire le : 05 avril 203
Date d'affichage : 17 Avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-trois et le 5 Avril à 9 heures 30 minutes, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (7) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE CHANTAL, DELREUX Martine, QUIRINIY Monique, CABROL Catherine, BAUTTE Georges, BREDEL Christine,
Etaient absents (3) : Cécile Benoît, DIAHDOU Jennifer, LUZKCA Jérémie
Procuration (1) : GUILENE GUIEN a donné procuration à GABAUDE CHANTAL

Nombre de votants : 8
Secrétaire de séance : GABAUDE CHANTAL

N° 2023-3
OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

VU l'article L-2311-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Le compte administratif 2022 ayant été adopté à l'unanimité des membres présents dans la délibération précédente, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du résultat :

Excédent de résultats reportés 2021	Résultat d'exécution 2022	**Excédent de résultat reporté au 002 – BP 2022**
7192.34 €	+29.89€	**7222.23 €**

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget 2023 du CCAS de la commune comme suit :

- D'affecter au compte 002 Recettes – virement de la section de fonctionnement pour la somme de **7222.23 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.
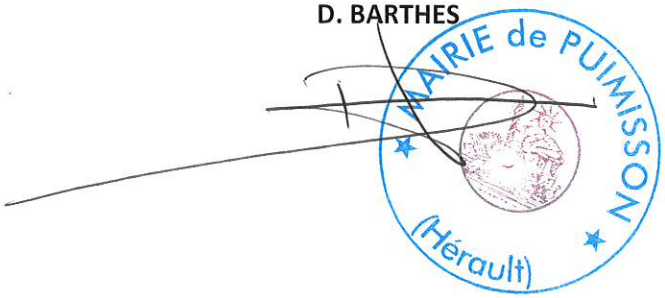
Le Maire
D. BARTHES